

DIRM Manche Est - Mer du Nord

Port-en-Bessin,
Le 19 mai 2014

76083 Le Havre cedex

N/Réf. : LERN/PB/14-037

Objet : Demande d'avis sur le projet de Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine pour la région Basse-Normandie.

Affaire suivie par Aline GANGNERY,
Laboratoire Environnement Ressources de Normandie

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle
B.P. 32
14520 Port-en-Bessin
France

téléphone 33 (0)2 31 51 56 00
télécopie 33 (0)2 31 51 56 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Madame,

Par courrier daté du 22 avril 2014, vous sollicitez un examen de l'Ifremer sur le projet de SRDAM pour la région Haute-Normandie. Le courrier était accompagné d'un lien de téléchargement permettant d'accéder à la totalité de l'atlas.

L'Ifremer souhaite rappeler sa participation effective à 2 réunions de travail visant à la préparation de ce projet pour la Haute-Normandie : les 22/12/2011 et 15/06/2012 au Havre.

Contexte :

Par Décret n°2011-888 du 26 juillet 2011, les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont pour objectif de recenser les zones d'élevage existantes et les zones propices au développement de cette activité afin d'asseoir sa légitimité et de sécuriser son développement. L'aquaculture marine comprend la conchyliculture, la pisciculture et l'algoculture ; cette dernière n'étant pas incluse dans le projet reçu. Le schéma est valable pendant une durée de 5 ans à l'issue de laquelle il peut être révisé. Il n'a pas de portée impérative mais consultative.

Une fois les zones potentielles identifiées grâce à différentes sources (inventaire réalisé par l'Ifremer et publié en 1999 et 2001, représentants des professionnels de la conchyliculture et de la pisciculture), elles sont examinées au regard de différents critères : environnementaux, autres usages... Certains de ces critères ont pu être cartographiés à la différence d'autres. Ces derniers sont listés dans le document d'introduction et quand il y a lieu font l'objet d'un commentaire écrit associé aux cartes.

.../...

Remarques formulées par l'Ifremer :

Sur la forme :

L'introduction des zones existantes, potentielles et d'autres critères au sein d'un système d'information géographique représente l'outil le plus approprié pour répondre efficacement aux objectifs du SRDAM. Il permet en effet de superposer et de croiser un nombre important de données spatialisées afin i) d'en faciliter la lecture, ii) de visualiser des enjeux et iii) de porter un diagnostic.

Dans l'idéal, il aurait fallu pouvoir avoir accès au SIG en lui-même. Cependant, les activités aquacoles actuelles et les opportunités potentielles en Haute-Normandie relativement peu nombreuses ainsi que la présentation de l'atlas rendent le projet SRDAM très lisible.

Certaines remarques de forme peuvent néanmoins être formulées :

1/ Sur les cartes recensant les zones potentielles, la légende indiquant la provenance d'identification (étude Ifremer ou bien propositions des représentants des professionnels) n'est pas explicite. La légende suivante est suggérée :

- Zones potentielles – Etude Ifremer 1999/2001
- Zones potentielles – Autres sources OU Propositions de la profession

L'étude du Conseil Général 76 est-elle considérée comme des propositions de la profession ?

2/ Pourquoi le classement de salubrité D est représenté sur les cartes dénommées « Environnement, paysage et patrimoine » alors qu'il est mentionné en introduction que le critère sanitaire n'est pas cartographié ?

3/ Les piscicultures existantes sont légendées deux fois dans l'ensemble des cartes dénommées « Zones d'aptitude aquacoles et Parcs aquacoles existants - Usages ».

4/ La zone potentielle C76010 est mieux représentée géographiquement sur la carte 3 que sur la carte 2. En conséquence, il serait préférable d'intégrer le commentaire écrit associé à cette zone (page 23) sur la carte 3.

5/ D'où émanent les zones potentielles « Saint-Valéry/Dieppe 1 » et « Saint-Valéry/Dieppe 2 » mentionnées respectivement sur les cartes 3 et 4 ?

Sur le fond :

1/ Nous suggérons d'ajouter en commentaire écrit (page 29) que les zones potentielles C76010, « Saint-Valéry/Dieppe 1 », « Etude Conseil Général 76 – zone 4 » et « Etude Conseil Général 76 – zone 5 » sont situées partiellement en zone d'exclusion au regard des enjeux « usages » (zone de chenaux d'accès aux ports).

2/ L'expertise utilisée pour identifier les zones potentielles n'incorpore pas de nouvelles connaissances acquises depuis l'inventaire réalisé par l'Ifremer en 1999 et 2001. Pourtant, il existe d'autres sources d'information mieux documentées et plus récentes telles que le site Previmer (<http://www.previmer.org>) qui donne accès à une

cartographie de plusieurs paramètres d'intérêt. Ces paramètres concernent les courants, les vagues, les niveaux de la mer, la température, la salinité, la production primaire (concentration en chlorophylle) ou la turbidité. Les résultats sont soit issus de simulations réalisées à partir d'outils de modélisation soient issus d'observations (images satellite, bouées...).

Enfin, l'Ifremer souhaite porter à votre connaissance l'existence d'un projet en cours dédié à la construction d'un démonstrateur préfigurant un outil d'aide à la gestion du littoral normand pour des questions d'aquaculture [toutefois, la limite Est de l'outil est pour l'instant localisée au nord de Fécamp]. Il s'agit du projet SISQUONOR (Spatial Information System for aQUaculture in NORmandy and NORway). Ce projet, porté par la station Ifremer de Port-en-Bessin a débuté en 2013 et s'achèvera en 2015. Il consiste à rassembler au sein d'un système d'information géographique différentes couches thématiques produites par l'Ifremer. Ces couches concernent le fonctionnement des écosystèmes marins normands (e.g. bathymétrie, courants, vagues, nature du substrat, concentrations en chlorophylle, turbidité) ainsi qu'une évaluation des performances d'élevage des bivalves (huîtres & moules) que l'on peut attendre en fonction des caractéristiques environnementales. Par ailleurs, à ces informations sont ajoutées des couches produites par d'autres structures telles que la réglementation environnementale. A terme, ce démonstrateur a pour vocation à être accessible grâce à une interface web.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ce projet.

A l'avenir, il serait souhaitable que l'actualisation du SRDAM puisse intégrer ces sources d'information.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Riou

Responsable du Laboratoire
Environnement Ressources de Normandie